

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-033-18721/25/BM

■ Approbation d'une subvention d'investissement à l'association En Devenir au titre de l'exercice 2026 - Approbation d'une convention - MGDIS n° 13015 148494

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° ATCS 001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 a défini la nouvelle politique culturelle métropolitaine construite collectivement par la commission dédiée.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi affirmé que sa politique culturelle devait répondre à plusieurs impératifs que sont :

- La construction d'une politique culturelle métropolitaine.
- La prise en charge et l'accompagnement de l'intercommunalité/la coopération culturelle sur l'ensemble du territoire.
- La visibilité, la promotion des ressources culturelles et artistiques, de leur excellence artistique.
- Et l'affirmation d'une stratégie culturelle euro-méditerranéenne couplée aux exigences de proximité.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur la base des critères suivants :

- Le rayonnement et l'attractivité.
- La mise en réseau des équipements et des projets.
- L'équilibre territorial.
- La capacité et la fréquentation.
- Les caractéristiques techniques et financières.

Dans ce cadre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain. C'est le cas pour l'association En Devenir.

L'association a pour objet développer et soutenir des pratiques artistiques, sociales et culturelles alternatives ; oeuvrer à l'indépendance de la création. développer et soutenir des pratiques artistiques, sociales et culturelles alternatives localement ancrées. D'œuvrer à l'indépendance de la création. De proposer un espace de rencontres, à l'échelle de son quartier d'implantation. Ses moyens d'action sont : gérer un lieu de production, de création et d'expression dans divers domaines artistiques. Gérer un café associatif. Gérer un groupement d'achat. Organiser des résidences d'artistes. Organiser, créer, produire et diffuser des spectacles et évènements en lien avec l'objet de l'association. Organiser des ateliers de pratiques artistiques en lien avec les adhérents et les structures locales.

Les incendies du 8 juillet 2025 qui ont frappé le quartier de l'Estaque à Marseille n'ont pas épargné La Déviation, lieu culturel géré par l'association En Devenir. Une partie du bâti a été détruit et d'énormes quantités d'eau et de produits retardants se sont déversées dans les locaux. La catastrophe naturelle du 21 septembre 2025 a de nouveau énormément impacté le site par des inondations et coulées de boue.

L'association En Devenir sollicite la Métropole pour une intervention exceptionnelle. Le soutien demandé s'inscrit dans la première phase d'un projet de réhabilitation globale. Cette phase 1 vise à établir les conditions permettant de relancer l'activité dans des conditions de travail adaptées. L'ambition consiste à produire un espace propice à la création, au partage, et à la transmission, au service des artistes et des publics, un point d'ancrage culturel pour le territoire, en co-reconstruction avec les partenaires publics.

L'activité de La Déviation, actuellement à l'arrêt, est orienté vers la création artistique et la résidence d'artistes, principalement dans le domaine des arts visuels et plastiques. La Déviation est aussi un espace de vie et de diffusion artistique ancré dans son territoire en lien avec les habitants.

En 2026 l'association est présente dans les communes métropolitaines suivantes : Marseille.

Le coût total de l'action est de 346 369 euros.

Pour réaliser ses objectifs, l'association sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026, dossier MGDIS N° 13015 à hauteur de 55 000 euros. Pour mémoire, elle a bénéficié d'une subvention d'un montant de 20 000 euros en 2025.

Après instruction, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 euros pour la réalisation de ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ATCS-002-13231/23/CM du Conseil de la Métropole du 19 janvier 2023 définissant l'intérêt métropolitain des équipements culturels ;
- La délibération n° ATCS 001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 approuvant les critères et les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant la modification du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du projet proposé par l'association ;
- Que ce projet correspond aux orientations stratégiques et aux critères de la politique Culturelle métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'Association En Devenir pour les actions qu'elle souhaite réaliser sur le territoire Métropolitain au titre de l'exercice 2026.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20 %, en section d'investissement : autorisation de programme n° C110G20D01 opération du plan pluriannuel d'investissement n° 180181300D « subventions culture grands opérateurs ».

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Développement culturel » et seront exécutés par le service gestionnaire 8CAPC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON